Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1926)
Heft: 71

Artikel: Les entraves au commerce
Autor: George, Alfred
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889665

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8e)

BULLETIN MENSUEL

JUIN 1926 — Le Numéro: 2 f. 50 (Français) — Abonnement: 25 f. (Français) — Numéro 71

PRÉSIDENT D'HONNEUR: M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE
PRÉSIDENT: M. J.-L. COURVOISIER
VICE-PRÉSIDENT: M. AUGUSTE DUPLAN
TRÉSORIER: M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: M. MAURICE TREMBLEY

Les entraves au commerce

Nous publions plus loin la résolution que le Conseil de la Chambre de Commerce internationale a votée à l'unanimité dans la séance qu'il a tenue à Paris le 25 juin 1926. En manière de préface, nos lecteurs nous sauront certainement gré de reproduire ici, intégralement, le très judicieux article que M. Alfred Georg, quelques jours avant cette séance, a publié dans le Bulletin Commercial et industriel suisse *qu'il dirige depuis tant d'années. Ancien conseiller national, ancien président de la Chambre de Commerce de Genève, membre très actif et influent du Conseil de la Chambre de Commerce internationale, M. Alfred Georg a toujours été, en Suisse, l'un des piliers du libéralisme économique. Son opinion est toujours très écoutée, à l'étranger comme en Suisse, et l'on voudrait souvent qu'en Suisse même, ses avis fussent davantage suivis. Dans le cas particulier, nous sommes bien certains que nos lecteurs seront unanimes à applaudir aux conclusions de son article.*

On en parle beaucoup dans la presse, dans les congrès et les conférences. Les entraves au commerce sont des thèmes d'articles nombreux dans les périodiques économiques, qui exposent tout le mal qu'elles engendrent.

Le mal est si grand que les gouvernements, comme les grandes associations commerciales et industrielles se demandent, avec les économistes, s'il n'est pas possible de l'enrayer avant qu'il nous ait conduits à la ruine.

C'est pour étudier cette question que la Chambre de Commerce internationale a nommé récemment une commission qui va se réunir très prochainement à Paris et à laquelle les comités nationaux de la Chambre feront parvenir un résumé des expériences faites dans les divers pays et les propositions utiles pour atténuer les conséquences fatales des entraves multiples qui s'opposent au développement normal des échanges commerciaux.

Les membres de cette commission seront bien inspirés s'ils se mettent au travail sans se faire trop d'illusions quant aux résultats qui pourront être obtenus. Ils se rendent compte que les causes prémières qui ont fait naître les « entraves au commerce » sont intimement liées à la politique protectionniste, aux besoins fiscaux, aux errements administratifs des divers Etats, et à leur intérêt national réel ou prétendu. Il ne suffira donc pas qu'une commission de spécialistes, fût-elle composée d'hommes à tous égards qualifiés pour rechercher et mettre en évidence les maux dont souffre le commerce international, demande la suppression des entraves les plus nuisibles, pour améliorer la situation. Pour réussir dans cette tâche, au moins dans une certaine mesure, il faudra que le rapport qui sortira des délibérations de la Commission de la Chambre de Commerce internationale convainque les gouvernements que la réglementation actuelle les conduit à la ruine; que le protectionnisme, les excès du nationalisme,

les besoins fiscaux grandissants, le développement de l'étatisme et de la bureaucratie forment un cercle vicieux. C'est à l'intérieur de ce cercle que naissent toutes les mesures politiques, administratives, économiques et fiscales qui empoisonnent depuis longtemps, mais surtout depuis la guerre mondiale, les échanges internationaux. Il faudra tout d'abord que les gouvernements reconnaissent que leurs errements actuels sont en contradiction formelle avec le désir des peuples de vivre en paix, de commercer librement, de supprimer les barrières entre les hommes et celles qui empêchent ou compliquent les échanges des produits du sol et de l'industrie. Il faudra aussi que, renonçant à des déclarations de principes inutiles, à de vagues formules humanitaires et altruistes, les gouvernements se décident à agir pratiquement, loyalement, en faveur du rapprochement nécessaire.

Nul ne demande la suppression des frontières et l'abandon d'aspirations nationales saines et bienfaisantes. Ce qui devrait disparaître dans le plus bref délai possible, c'est une réglementation absurde, issue non pas d'une nécessité politique ou économique dûment constatée, mais souvent fabriquée de bric et de broc, selon des besoins passagers, sous l'actions d'influences souvent occultes et mal contrôlées, sans qu'on se soit rendu compte des répercussions directes et indirectes des mesures prises.

Cette réglementation, après avoir grandi dans le chaos, forme aujourd'hui un ensemble de restrictions, d'obligations, de formalités, de prestations, de complications et d'exigences qui harcèlent, harassent et anémient le commerce international condamné de plus en plus à végéter, au lieu de prospérer et de répandre largement les bienfaits dont il devrait être la source.

Les obstacles, les vexations et les abus signalés ne pourront disparaître — s'ils disparaissent jamais — que successivement. On ne les supprimera pas au premier assaut.

Qu'il s'agisse de la protection ouverte, sous toutes ses formes, avec ses tarifs prohibitifs, ses restrictions et ses interdictions, ou de la protection déguisée, se cachant derrière les tarifs de combat, les subsides à la production ou à l'exportation, les exigences administratives ou fiscales (certificat d'origine, police sanitaire, visa douanier, classification des marchandises, dédouanement sur le brut, factures consulaires, enquêtes sur territoire étranger, etc.), trop d'intérêts gravitent aujourd'hui dans tous les pays autour de toutes ces restrictions et formalités, pour qu'on puisse espérer les abolir d'un jour à l'autre. — La justice même, qui ne devrait être qu'au service du droit, se prête trop souvent à des complaisances d'un tout autre ordre.

Une lutte lente et persévérante sera nécessaire pour venir à bout même des mesures qui entravent de la manière la plus évidente la reprise et le développement des relations commerciales.

Peut-être les gouvernements finiront-ils par comprendre que le résultat le plus certain de toute cette réglementation est le maintien d'un état de stagnation des affaires, d'incertitude et d'insécurité qui constitue un empêchement absolu au rétablissement de l'équilibre des changes et à la stabilisation de la monnaie.

Si l'on ne se rend pas compte que le régime de l'égoïsme national outré et de la porte fermée est un non-sens économique, que les relations internationales ne peuvent se développer d'une manière satisfaisante que sur la base de l'entente et d'une organisation stable et conforme aux besoins de la vie internationale, il vaut mieux renoncer à parler dans les conférences et dans les congrès de la paix et de la solidarité entre les peuples.

Pour arriver au résultat nécessaire, il faut que chaque gouvernement réforme sa propre réglementation, en abrogeant des mesures souvent prises à la légère, ou sous la pression d'interventions intéressées et dont les effets directs et indirects n'ont évidemment pas fait l'objet d'un examen suffisant. Dire aux autres de commencer par de telles réformes parce que leur réglementation ou leur procédure sont plus vexatoires que les nôtres, c'est aller au devant d'un échec certain. Il est inutile de demander aux autres de faire chez eux ce qu'on ne veut pas d'abord faire chez soi.

Il faudrait qu'à côté des représentants de l'industrie et du commerce du monde, qui vont s'asseoir autour d'une table verte à Paris pour s'occuper de ces questions, siègent également les ministres et les chefs d'administration responsables de l'état de choses actuel : absorbés dans leur milieu habituel par leurs lourdes charges et prêtant trop souvent l'oreille à des conseillers faisant de la politique de parti leur vie journalière, ils apprendraient, dans ce nouvel entourage, des choses qui avaient échappé à leur perspicacité.

Malheureusement ces hommes d'Etat ne seront pas là et ce n'est qu'indirectement qu'ils

entendront le cri de détresse que jette aujourd'hui le monde économique.

L'entendront-ils? Puissent-ils se rendre compte qu'un reour à la prospérité économique et à une vie politique saine n'est possible qu'au prix des sacrifices demandés à l'égoïsme national outré et moyennant abolition de cette chaîne d'entraves pernicieuses.

Alfred Georg.

Résolution de la Chambre de Commerce internationale

touchant les entraves au commerce

Le Conseil de la Chambre de Commerce internationale, sur la proposition de son Comité central des Entraves au Commerce, *a voté à l'unanimité la résolution suivante, dans la séance qu'il a tenue à Paris, le* 2 *juin* 1926 :

Le Conseil de la Chambre de Commerce internationale,

Considérant que l'état de choses actuel, dû essentiellement aux conséquences de la guerre, tend à devenir économiquement insupportable pour la plupart des pays et plus spécialement pour les Etats européens; que de prompts remèdes s'imposent si l'on veut éviter l'éventualité d'un véritable bouleversement économique qui ne manquerait pas de frapper avec plus ou moins de violence tous les pays successivement;

Considérant d'une part,

La nécessité absolue de la stabilisation des changes;

Les dangers que présentent les tarifs excessifs et toute politique de prohibition d'importations et d'exportations;

Les obstacles imposés aux transports, qu'il s'agisse de voyageurs ou de marchandises;

Le manque de clarté ou d'uniformité des tarifs et classifications douaniers, et les changements qui peuvent être, sans avis préalable, apportés aux tarifs en vigueur;

L'inégalité de traitement entre les nationaux et les étrangers;

Considérant, d'autre part, l'extrême urgence de la situation, et désireux de faire œuvre pratique en s'efforçant de supprimer les plus dangereuses et auxquelles il est possible de porter le plus immédiatement remède; estimant qu'il y a lieu de procéder, non à une analyse des faits qui sont déjà connus, mais à la recherche des remèdes :

Décide de créer les sous-comités suivants :

A. 1. — Sous-comité du traitement des étrangers et des inégalités juridiques et sociales;

2. — Sous-comité des obstacles aux transports;

3. — Sous-comité des difficultés financières et question de crédit.

B. 1. — Sous-comité des prohibitions d'importations et d'exportations;

2. — Sous-comité des questions de technique douanière;

3. — Sous-Comité des ententes internationales.

C. — Sous-comité de coordination des travaux.

D. — Sous-Comité de propagande.

Ces sous-comités auront pour mission d'étudier, parmi les questions sommairement rappelées ci-dessus, tous sujets de leur compétence, et en particulier les question de leur ressort qui figurent dans les rapports du Comité préparatoire de la *Conférence économique internationale* de la Société des Nations, et notamment celui de la Commission C, d'envisager les voies et moyens les plus efficaces pour arriver promptement à l'abolition des entraves les plus préjudiciables au commerce international et permettre à celui-ci de reprendre son cours normal.

Le Conseil de la Chambre de Commerce internationale appelle l'attention des Gouvernements sur la gravité de la situation et l'urgence des mesures à prendre sans délai.